

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le six juillet à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, BORONI Lionel, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, VESPERINI Romain, CHAHID Ysmail, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, LEBOEUF Tom, LIGER Éric, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Ambre SCOGNAMIGLIO a été désignée par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de pouvoirs : 4

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION "POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE"

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Juillet 2026

121x26

ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2026 A L'ASSOCIATION " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE "

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'association suivante :

- POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE : 27 Parc des Amandiers
13170 LES PENNES MIRABEAU

Président : Mr Guy DELFOUR
N° de Siret : 494 995 822

Cette association a pour objectif d'informer et promouvoir la recherche de nouveaux donateurs bénévoles. En complément, il est précisé que l'association organise 12 collectes de sang annuelles (salle du Conseil Municipal Hôtel de Ville et salle Tino Rossi).

L'association propose aussi des interventions dans des établissements scolaires de la commune.

Un dossier de subvention a été déposé auprès des services communaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 500 €.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE " pour un montant de : 500 € au titre de l'exercice 2026

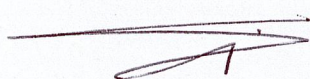
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO



LE MAIRE
ROMAIN AMARO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr